

Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la COVID-19 – Mesures de soutien de la Communauté française

Audit de la performance

Date de publication: 17.11.2021



TEXTE INTÉGRAL DU RAPPORT (FR)



Ce que nous avons évalué et pourquoi

En mars 2020, le Conseil national de sécurité a mis en place une stratégie sanitaire visant à freiner la propagation du coronavirus. Cette stratégie comportait des mesures de soutien socio-économique pour les entreprises touchées et les particuliers. Nous avons réalisé un audit transversal de toutes les mesures de soutien socio-économique adoptées par les autorités fédérales et régionales. Notre audit a porté sur la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces mesures, ainsi que sur l'organisation du cadre réglementaire et du contrôle de l'octroi correct de l'aide.

La Communauté française a pris 16 mesures de soutien aux particuliers et aux entreprises pour un montant estimé de 121 millions d'euros notamment dans les domaines de la culture, de la jeunesse, de la petite enfance et du sport.

Ce que nous avons constaté

Les conséquences des mesures sanitaires qui ont touché tout le pays exigeaient une réponse coordonnée et adéquate des différentes autorités compte tenu de la répartition des compétences. Contrairement à la gestion de la crise sanitaire, aucune structure de concertation et de coordination entre les différentes autorités publiques n'a été mise en place pour gérer les aspects socio-économiques de la crise. L'absence de concertation et de coordination systématiques s'est traduite par un manque de cohérence entre les mesures de soutien prises aux différents niveaux de pouvoir. Elle a aussi accru le risque d'aide excessive ou insuffisante.

Malgré le contexte de crise sanitaire, le caractère collégial de la délibération gouvernementale a été maintenu. Toutefois, la Communauté française n'a pas été en mesure d'établir un ordre de priorité pour ses interventions, ni entre les secteurs de dépenses, ni entre les bénéficiaires d'une même mesure.

La détermination des critères d'attribution de l'aide n'a pas été définie avec la même clarté d'un dispositif réglementaire à l'autre. La réglementation ne conditionnait pas l'aide à une urgence économique démontrée à partir de critères vérifiables et incontestables tels qu'une diminution des réserves, de la capacité d'emprunter ou de la capacité à effectuer des paiements.





La prévention du risque de double subventionnement reposait sur la seule déclaration des bénéficiaires et non sur une circulation de l'information entre les pouvoirs publics. Ainsi, la Communauté française ne disposait pas d'informations relatives aux aides attribuées par les communes, en ce compris les Centres publics d'action sociale, alors que bon nombre d'opérateurs qu'elle subventionnait étaient intégrés dans le tissu local et/ou que des formes d'aide avaient un caractère d'aide sociale.

Enfin, l'absence de coordination entre les mesures adoptées par les différents niveaux de pouvoir a eu pour effet que la Communauté française pouvait décider d'octroyer une aide à un opérateur avant l'acceptation ou le rejet des demandes similaires introduites par ce dernier auprès d'autres niveaux de pouvoir.

La pandémie n'a pas permis aux administrations de réaliser des contrôles sur pièces et sur place. Par ailleurs, le télétravail et l'introduction électronique de demandes d'aides n'ont pas permis un contrôle sur la base de pièces justificatives authentiques.

À la lumière des mesures de suivi et dès 2020, certains dispositifs réglementaires ont été adaptés. Un fonds budgétaire spécifique et un nouveau service administratif à comptabilité autonome ont été mis en place, ce qui était de nature à permettre un suivi financier. Une fois doté des données nécessaires, ce nouveau service pourrait contribuer à une évaluation de l'efficacité des principales mesures d'aide socio-économique octroyées aux entreprises et aux particuliers.

Ce que nous avons conclu

La Communauté française a réagi rapidement à la pandémie de COVID-19 en prenant un certain nombre de mesures de soutien socio-économique dans la foulée de l'adoption, par le gouvernement fédéral, des mesures sanitaires.

Afin que nos constatations soient traitées de manière appropriée, nous avons formulé plusieurs recommandations portant sur l'inventaire, la coordination, l'élaboration, le cadre réglementaire, le contrôle, le suivi et l'évaluation des mesures de soutien socio-économique.